8-57/1

BELGISCHE SENAAT

ZITTING 2024-2025

29 NOVEMBER 2024

Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa
Vergadering van de Permanente Commissie
Luxemburg, 28-29 november 2024

VERSLAG
namens de Belgische delegatie
bij de Parlementaire Assemblee
van de Raad van Europa
uitgebracht door
de heer **Gryffroy**

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 2024-2025

29 NOVEMBRE 2024

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Réunion de la Commission permanente
Luxembourg, 28-29 novembre 2024

RAPPORT
fait au nom de la délégation belge
auprès de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
par
M. **Gryffroy**

Samenstelling / Composition:
Voorzitter / Président: Andries Gryffroy

Belgische delegatie bij de Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa: afvaardiging Senaat:
Délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: délégation Sénat:

	Leden / Membres	Plaatsvervangers / Suppléants
N-VA:	Andries Gryffroy	N.
MR:	Marie-Christine Marghem	
Vlaams Belang:	Bob De Brabandere	
PVDA-PTB:		Alice Bernard
PS:		Anne Lambelin
CD&V:		N.

Belgische delegatie bij de Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa: afvaardiging Kamer:
Délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: délégation Chambre:

	Leden / Membres	Plaatsvervangers / Suppléants
N-VA:	Kristien Van Vaerenbergh	
MR:	Mathieu Michel	
Vlaams Belang:	Britt Huybrechts	
PVDA-PTB:		Julien Ribaudo
PS:	Christophe Lacroix	
Les Engagés:		Benoît Lutgen
Vooruit:		Annick Lambrecht

De Permanente Commissie van de Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa heeft vergaderd op vrijdag 29 november 2024 in Luxemburg, in het kader van het Luxemburgse voorzitterschap van het Comité van ministers van de Raad van Europa (november 2024 – mei 2025).

De Permanente Commissie is samengesteld uit de voorzitter van de Parlementaire Assemblee, de ondervoorzitters, de voorzitters van de vijf politieke fracties, de commissievoorzitters en de voorzitters van de nationale delegaties, hetzij een zestigtal parlementsleden uit zesenveertig lidstaten.

Gewoonlijk vergadert ze ten minste tweemaal per jaar en haar belangrijkste opdracht is te handelen namens de Parlementaire Assemblee tussen de plenaire vergaderingen in.

Senator Andries Gryffroy, ondervoorzitter van de Assemblee en voorzitter van de Belgische delegatie in de Assemblee, heeft deelgenomen aan de vergadering.

*
* *

De vergadering van de Permanente Commissie werd voorafgegaan door een werkontbijt van de groep *Women@PACE*, met de medewerking van Hare Koninklijke Hoogheid de Groothertogin van Luxemburg.

De vergadering werd geopend met een welkomstwoord door de voorzitter van de Luxemburgse Kamer van volksvertegenwoordigers, de heer Claude Wiseler, een toespraak door de minister van Defensie, Mobiliteit en Openbare Werken en voor Gendergelijkheid en Diversiteit, mevrouw Yuriko Backes, en een presentatie door de voorzitter van de Assemblee, de heer Theodoros Rousopoulos, over de verwezenlijkingen en mijlpalen van de Assemblee tijdens haar eerste werkjaar.

In zijn welkomstwoord beschreef de voorzitter van de Luxemburgse Kamer van volksvertegenwoordigers, de heer Claude Wiseler, de Raad van Europa als een pijler van stabiliteit, eenheid en vrede op het continent. Hij benadrukte dat de rol van de Raad des te belangrijker is in een wereld die steeds meer ontwricht wordt door crisissituaties, waarbij hij tevens waarschuwde voor ernstige bedreigingen voor de democratie.

Mevrouw Yuriko Backes, Luxemburgs minister van Defensie, Mobiliteit en Openbare Werken en voor Gendergelijkheid en Diversiteit, lichtte de inspanningen

La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie le vendredi 29 novembre 2024 au Luxembourg, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2024 – mai 2025).

La Commission permanente se compose du président de l'Assemblée parlementaire, des vice-présidents, des présidents des cinq groupes politiques, des présidents des commissions et des présidents des délégations nationales, soit une soixantaine de parlementaires des quarante-six États membres.

Elle se réunit en général au moins deux fois par an et a pour principale mission d'agir au nom de l'Assemblée parlementaire entre les sessions plénières.

Le sénateur Andries Gryffroy, vice-président de l'Assemblée et président de la délégation belge auprès de l'Assemblée, a participé à la réunion.

*
* *

La réunion de la Commission permanente a été précédée d'un petit-déjeuner de travail du groupe Femmes@ APCE, avec la participation de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg.

La réunion s'est ouverte par un discours de bienvenue du président de la Chambre des députés du Luxembourg, M. Claude Wiseler, une allocution de la ministre de la Défense, de la Mobilité et des Travaux publics et de l'Égalité des genres et de la Diversité, Mme Yuriko Backes, et une présentation par le président de l'Assemblée, M. Theodoros Rousopoulos, des réalisations et des étapes importantes de l'Assemblée au cours de sa première année d'exercice.

Dans son allocution de bienvenue, le président de la Chambre des députés du Luxembourg, M. Claude Wiseler, a décrit le Conseil de l'Europe comme un pilier de la stabilité, de l'unité et de la paix sur le continent. Son rôle est d'autant plus important dans un monde de plus en plus déstabilisé par les crises, a-t-il souligné, en mettant en garde contre les graves menaces pesant sur la démocratie.

Mme Yuriko Backes, ministre luxembourgeoise de la Défense, de la Mobilité et des Travaux publics et de l'Égalité des genres et de la Diversité, a évoqué

van Luxemburg toe om het thema «samenleven» centraal te stellen tijdens het zes maanden durende Luxemburgse voorzitterschap van de Raad van Europa.

De voorzitter van de Assemblee, de heer Theodoros Rousopoulos, maakte de balans op van zijn eerste jaar als voorzitter en beklemtoonde daarbij de niet aflatende steun van de Assemblee aan Oekraïne, de vooruitgang die is geboekt bij het realiseren van de doelstellingen van de Verklaring van Reykjavik, de banden met de democratische krachten in Rusland en Wit-Rusland en de werkzaamheden op het gebied van AI (artificiële intelligentie) en mensenrechten, naast andere verwezenlijkingen.

Tijdens de vergadering hielden de parlementsleden actualiteitsdebatten over «De toenemende repressie in Azerbeidzjan: de situatie van de politieke gevangenen, bedreigingen voor de democratische vrijheden en de parlementaire rechten» en over «Buitenlandse inmenging: een bedreiging voor de democratie».

In het licht van de toenemende repressie in Azerbeidzjan is het gerechtvaardigd om vraagtekens te plaatsen bij de gehechtheid van Azerbeidzjan aan de beginselen van de Raad van Europa, aldus de heer Gusty Graas (Luxemburg, ALDE) bij de opening van het debat. Hij verwees daarbij opnieuw naar de vele journalisten, actievoerders en mensenrechtenactivisten die om politieke redenen in Azerbeidzjan gevangen zitten.

Er werd ook gedebatteerd over de verkiezingswaarnemingen in de Republiek Moldavië en Bulgarije.

De parlementsleden hebben een verklaring aangenomen waarin ze hun bezorgdheid uiten over de situatie in Georgië, waar de regering heeft aangekondigd de toetredingsonderhandelingen met de Europese Unie op te schorten, wat haaks staat op de verkiezingsbeloften. Deze beslissing zou een aanzienlijke weerslag kunnen hebben op de doorvoering van hervormingen die van essentieel belang zijn voor de versterking van de rechtsstaat en de werking van de democratische instellingen in Georgië.

Op de agenda stond ook een debat over het rapport «Het maatschappelijk middenveld en de Parlementaire Assemblee: naar meer transparantie en engagement».

De Permanente Commissie heeft een aantal voorstellen gedaan om de interactie van de Assemblee met het maatschappelijk middenveld, waarvan de rol in een democratie moet worden gekoesterd en beschermd, te vergroten en tegelijkertijd een gedragscode in te voeren

les efforts déployés par le Luxembourg pour placer le «vivre ensemble» au cœur de sa présidence de six mois du Conseil de l'Europe.

Le président de l'Assemblée, M. Theodoros Rousopoulos, a quant à lui dressé le bilan de sa première année de présidence, soulignant le soutien indéfectible de l'Assemblée à l'Ukraine, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Reykjavik, l'engagement auprès des forces démocratiques russes et bélarusses, et ses travaux sur l'IA (l'intelligence artificielle) et les droits humains, parmi d'autres réalisations.

Lors de la réunion, les parlementaires ont tenu des débats d'actualité sur «L'intensification des répressions en Azerbaïdjan: la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires» et sur «L'ingérence étrangère: une menace pour la démocratie».

Face à l'intensification des répressions en Azerbaïdjan, il est légitime de s'interroger sur son attachement aux principes du Conseil de l'Europe, a déclaré M. Gusty Graas (Luxembourg, ADLE) en ouvrant le débat. Il a évoqué à nouveau les cas des nombreux journalistes, militants et défenseurs des droits humains emprisonnés en Azerbaïdjan pour des raisons politiques.

Il y a également eu des débats sur l'observation d'élections en République de Moldova et en Bulgarie.

Les parlementaires ont adopté une déclaration pour exprimer leur préoccupation face à la situation en Géorgie, où le gouvernement a annoncé la suspension des négociations d'adhésion avec l'Union européenne, contrairement aux promesses électorales. Cette décision pourrait avoir un impact significatif sur la mise en œuvre de réformes essentielles pour le renforcement de l'État de droit et le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie.

À l'ordre du jour de la réunion figurait également un débat sur le rapport «La société civile et l'Assemblée parlementaire: vers plus de transparence et d'engagement».

La Commission permanente a proposé un certain nombre de moyens pour accroître les échanges de l'Assemblée avec la société civile, dont le rôle dans une démocratie doit être célébré et protégé, tout en introduisant un code de conduite pour garantir que les échanges

om ervoor te zorgen dat de uitwisselingen met wat de Assemblee «belangenvertegenwoordigers» – of lobbyisten – noemt, zo transparant mogelijk zijn.

Aan het einde van de vergadering werd een rondetafelgesprek gehouden over «De culturele routes van de Raad van Europa als platform voor interculturele dialoog». Senator Andries Gryffroy was een van de panelleden in zijn hoedanigheid van rapporteur voor de commissie Cultuur, Wetenschap, Onderwijs en Media van de Assemblee.

De culturele routes van de Raad van Europa staan voor een collectieve inspanning om het diverse culturele erfgoed van Europa in stand te houden, te huldigen en te promoten. Sinds de oprichting van het Programma culturele routes in 1987 is het aantal door de Raad van Europa gecertificeerde routes uitgegroeid tot zevenenveertig. Deze routes omvatten een scala aan verschillende thema's, van architectuur en landschap tot religieuze invloeden, van gastronomie en onroerend erfgoed tot de grote namen van de Europese kunst, muziek en literatuur. De routes brengen mensen en plaatsen samen om netwerken te vormen die eenzelfde geschiedenis en erfgoed delen.

De Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa benadrukte in haar resolutie 2488 (2023) «De culturele routes van de Raad van Europa: een platform voor interculturele dialoog» het belang van cultureel erfgoed voor een grotere eenheid onder de Europeanen. In de context van hedendaagse uitdagingen, waaronder sociale fragmentatie, migratie en globalisering, bood het rondetafelgesprek een forum voor parlementsleden, beleidsmakers, cultuurwerkers en andere betrokkenen om innovatieve strategieën te verkennen om de culturele routes in te zetten als vehikel voor vredesopbouw, verzoening en duurzame ontwikkeling.

De voorzitter-rapporteur,

Andries GRYFFROY.

*
* *

Bijlagen: aangenomen teksten

– Het maatschappelijk middenveld en de Parlementaire Assemblee: naar meer transparantie en engagement (Resolutie 2579 en aanbeveling 2287)

avec ce qu'elle appelle les «représentants d'intérêts» – ou lobbyistes – soient aussi transparents que possible.

À la fin de la réunion s'est tenue une table ronde sur «Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que plateforme pour le dialogue interculturel». Le sénateur Andries Gryffroy était un des membres du panel en tant que rapporteur de la commission de la Culture, de la Science, de l'Éducation et des Médias de l'Assemblée.

Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe incarnent un effort collectif pour préserver, célébrer et promouvoir le patrimoine culturel diversifié de l'Europe. Depuis la création du Programme des itinéraires culturels en 1987, le nombre d'itinéraires certifiée par le Conseil de l'Europe est passé à quarante-sept à ce jour, couvrant un éventail de thèmes différents, allant de l'architecture et du paysage aux influences religieuses, de la gastronomie et du patrimoine immatériel aux grandes figures de l'art, de la musique et de la littérature européens. Les itinéraires regroupent des personnes et des lieux pour tisser des réseaux qui partagent une histoire et un patrimoine communs.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans sa résolution 2488 (2023) «Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe: une plateforme pour le dialogue interculturel» a souligné l'importance que présente le patrimoine culturel pour la réalisation d'une plus grande unité entre les Européens. Dans le contexte des défis contemporains, y compris la fragmentation sociale, la migration et la mondialisation, la table ronde a offert un forum aux parlementaires, aux décideurs politiques, aux praticiens de la culture et à d'autres parties prenantes concernées pour explorer des stratégies innovantes permettant de tirer parti des itinéraires culturels en tant que vecteurs de consolidation de la paix, de réconciliation et de développement durable.

Le président-rapporteur,

Andries GRYFFROY.

*
* *

Annexes: textes adoptés

– La société civile et l'Assemblée parlementaire: vers plus de transparence et d'engagement (Résolution 2579 et recommandation 2287)

* * *

* * *

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 2579 (2024)[1]
Version provisoire

La société civile et l'Assemblée parlementaire: vers plus de transparence et d'engagement

Assemblée parlementaire

1. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont réaffirmé, dans la Déclaration de Reykjavík adoptée le 16 mai 2023, que «la société civile est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie». L'Assemblée parlementaire se félicite de cette prise de position. En effet, le rôle que la société civile joue dans les travaux de l'Assemblée et dans la vie démocratique des États membres du Conseil de l'Europe doit être salué et protégé.

2. Si l'échange d'informations et d'idées avec les décisionnaires publics représente un élément essentiel de la démocratie, il est également capital que cet échange soit suffisamment transparent. A cet égard, l'Assemblée a lancé des appels en faveur d'une plus grande transparence des activités de lobbying, notamment dans la Recommandation 1908 (2010) «Le lobbying dans une société démocratique (code européen de bonne conduite en matière de lobbying)», la Résolution 1744 (2010) «Les acteurs extra-institutionnels dans un régime démocratique» et la Résolution 1943 (2013) «La corruption: une menace à la prééminence du droit». Depuis l'adoption de ces textes, la réglementation du lobbying s'est multipliée dans différents États membres. Cette réglementation vise généralement les activités d'un large éventail d'acteurs, notamment les lobbyistes qui défendent des intérêts commerciaux (en interne ou en qualité de consultants), les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les syndicats et les associations professionnelles.

3. L'Assemblée reconnaît qu'elle doit élaborer sa propre réglementation des activités de ces acteurs afin d'améliorer la transparence et les bonnes pratiques en la matière. A cet effet, elle utilisera le terme «représentant d'intérêts» pour désigner toute personne ou organisation qui mène des activités dans le but d'influencer la politique, les lignes directrices ou la prise de décision des organes du Conseil de l'Europe.

4. L'Assemblée est également préoccupée par les informations selon lesquelles elle serait devenue moins accessible à la société civile. Dans la Déclaration de Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à un examen et à un renforcement de l'action de l'Organisation auprès des organisations de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'à un engagement significatif avec ces dernières. L'Assemblée a l'intention de jouer un rôle de premier plan dans ce contexte, en réexaminant et en renforçant davantage son action auprès de ces groupes et son engagement avec eux.

5. À cet égard, l'Assemblée se félicite de la «Feuille de route de la Secrétaire Générale sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027» qui constitue une étape positive dans les suites données à la Déclaration de Reykjavík. L'Assemblée appelle le Secrétaire Général à procéder à la mise en œuvre de la feuille de route dès que possible et prend note des propositions de mesures concrètes qui pourraient être mises en application.

---

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 novembre 2024 (voir Doc. 16067, rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteure: Mme Azadeh Rojhan).
Voir également la Recommandation 2287 (2024).

6. En conséquence, l'Assemblée décide d'intensifier ses échanges avec la société civile, tout en améliorant la transparence de ses relations avec les représentants d'intérêts dans leur ensemble.

7. Notant la nécessité d'accroître la transparence des activités des représentants d'intérêts, l'Assemblée décide de veiller à ce que leur coopération avec l'Assemblée soit régie par un code de conduite en tenant compte de l'élaboration éventuelle d'un code de conduite-cadre applicable à l'Organisation dans son ensemble.

8. Le code de conduite applicable aux représentants d'intérêts qui entretiennent des rapports avec l'Assemblée devrait garantir la protection de la liberté d'expression et d'association et se conformer aux normes internationales pertinentes (notamment la Recommandation CM/Rec(2017)2 du Comité des Ministres aux États membres relative à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique). Il conviendrait, au minimum, que le futur code:

8.1. impose aux représentants d'intérêts de déclarer leur nom et leur employeur, les intérêts qu'ils défendent et les objectifs qu'ils poursuivent, ainsi que les personnes morales ou physiques qu'ils représentent, lorsqu'ils ont des relations avec les parlementaires, leur personnel ou les membres des secrétariats de l'Assemblée et de ses groupes politiques;

8.2. exige des représentants d'intérêts qu'ils agissent honnêtement et de bonne foi;

8.3. interdise aux représentants d'intérêts d'avoir des conflits d'intérêts;

8.4. interdise aux représentants d'intérêts d'exercer des pressions excessives, de tenir des propos offensants ou d'adopter d'autres comportements inappropriés;

8.5. interdise aux représentants d'intérêts d'inciter les parlementaires, leur personnel ou les membres des secrétariats de l'Assemblée et de ses groupes politiques à contrevenir aux dispositions et normes qui leur sont applicables.

9. L'Assemblée décide en outre d'examiner les modifications qui pourraient être apportées au code de conduite des membres de l'Assemblée afin d'accroître la transparence des échanges avec les représentants d'intérêts, en se conformant notamment aux principes énoncés dans la Recommandation CM/Rec(2017)2 du Comité des Ministres. Il pourrait s'agir, par exemple, d'étendre l'interdiction de solliciter ou de recevoir des instructions à un plus grand nombre de membres qui exercent des fonctions importantes, notamment les présidents des commissions et de sous-commissions, les présidents des groupes politiques, les membres du Bureau de l'Assemblée et le Président de l'Assemblée.

10. Notant la nécessité de réexaminer et de renforcer son action auprès de la société civile et son engagement significatif avec elle, l'Assemblée décide:

10.1. d'ouvrir au public un plus grand nombre de réunions de commissions en veillant à ce que toutes les auditions de celles-ci soient ouvertes au public en règle générale et que ce principe figure dans le Règlement de l'Assemblée;

10.2. d'examiner la possibilité de procéder à des échanges réguliers entre la société civile et les membres de l'Assemblée, par exemple avec le Comité présidentiel ou le Bureau de l'Assemblée.

11. L'Assemblée décide d'examiner de nouvelles mesures pour accroître l'accessibilité de ses activités, notamment:

11.1. faciliter la participation de la société civile aux parties de session de l'Assemblée en prenant des mesures qui consisteraient, par exemple, à donner aux représentants de la société civile la possibilité de s'inscrire directement pour avoir accès aux locaux du Conseil de l'Europe, à simplifier la procédure qui permet à la société civile de participer à des réunions non officielles et d'en organiser (en réduisant le délai nécessaire à l'enregistrement de ces demandes à l'avance et en mettant davantage de salles à disposition), à fournir un espace de bureau à la société civile et à autoriser la société civile à réserver des salles de réunion;

11.2. mettre davantage d'informations à la disposition des membres de la société civile qui participent aux sessions de l'Assemblée, notamment en demandant au secrétariat d'organiser des séances d'information à leur intention au début de chaque session de l'Assemblée et en élaborant un guide pratique écrit sur la manière de dialoguer avec l'Assemblée;

11.3. veiller à ce que les notes introductives et les procès-verbaux des auditions publiques soient en général déclassifiés;

11.4. faire en sorte que les travaux de l'Assemblée soient plus accessibles en ligne, notamment en procédant davantage à la retransmission en direct des auditions publiques, en publiant les notes introductives et les autres documents des commissions sur le site web de l'Assemblée à un stade plus précoce, en créant une page web conviviale qui présente les rapports actuellement en préparation et la manière dont les acteurs externes peuvent y contribuer et en permettant de s'abonner aux mises à jour par courrier électronique pour les travaux de chaque commission.

12. Toute modification nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution sera apportée au Règlement de l'Assemblée par une résolution ultérieure, qui sera adoptée sur la base d'un rapport de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles.

13. Enfin, l'Assemblée est préoccupée par le fait que plusieurs États membres élaborent des dispositions réglementaires ou créent des organes gouvernementaux dans le but affiché de traiter la question de la transparence du financement étranger des organisations de la société civile et des médias à but non lucratif. L'Assemblée note que l'objectif positif que représente la transparence a été dévoyé dans certaines législations sur les «agents étrangers» dans le but de compromettre le fonctionnement ou l'existence même de groupes légitimes, en appliquant une réglementation excessive pour créer un climat de méfiance et produire un effet dissuasif sur la société civile. Les décisions prises par la Fédération de Russie en offrent un excellent exemple, au point que la Cour européenne des droits de l'homme a été amenée à constater des violations de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) à l'encontre de 73 organisations non gouvernementales dans l'affaire *Ecodefence et autres c. Russie*. L'Assemblée se déclare profondément préoccupée par le fait que les mesures visant à lutter contre les «agents étrangers» dans un certain nombre d'États membres, dont la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie et la Géorgie, nuiront également aux activités de la société civile en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit et rendront plus difficile, voire impossible, la collaboration de la société civile avec les organisations internationales.

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

Resolution 2579 (2024)[1]
Provisional version

Civil society and the Parliamentary Assembly: towards greater transparency and engagement

Parliamentary Assembly

1. In the Reykjavik Declaration adopted on 16 May 2023, the Heads of State and Government of the Council of Europe reaffirmed that "civil society is a prerequisite for a functioning democracy". The Assembly welcomes this recognition. The role that civil society plays in the work of the Assembly and in the democratic life of Council of Europe member States is to be celebrated and protected.

2. Whilst the exchange of information and ideas with public decision makers is a vital part of democracy, it is also vital that this exchange is sufficiently transparent. The Assembly has led calls for greater transparency of lobbying, through Recommendation 1908 (2010) "Lobbying in a democratic society (European code of good conduct on lobbying)", Resolution 1744 (2010) "Extra-institutional actors in the democratic system" and Resolution 1943 (2013) "Corruption as a threat to the rule of law". Since the adoption of these texts, lobbying regulations have proliferated in different member States. Such regulations usually cover the activity of a wide range of actors, including lobbyists working for commercial interests (either in-house or as consultants), non-governmental organisations, think tanks, trade unions, and trade associations.

3. The Assembly recognises the need to elaborate its own regulations on the work of these actors, to ensure transparency and good practice. When doing so, it will use the term "interest representative" to refer to any individual or organisation that carries out activities with the objective of influencing the policy, guidelines, or decision making of Council of Europe bodies.

4. Meanwhile, the Assembly is also concerned by reports of the perception that it has become less accessible to civil society. In the Reykjavik Declaration, Heads of State and Government called for a review and further reinforcement of the Organisation's outreach to, and meaningful engagement with, civil society organisations and national human rights institutions. The Assembly intends to play a leading role in this context, by reviewing and further reinforcing its own outreach to, and meaningful engagement with, these groups.

5. In this context, the Assembly welcomes the "Secretary General's Roadmap on the Council of Europe's Engagement with Civil Society 2024-2027" as a positive step in the follow-up to the Reykjavik Declaration. The Assembly calls on the Secretary General to proceed with the implementation of the Roadmap as soon as possible and takes note of the proposals for practical measures which the Assembly could put into action.

6. The Assembly therefore resolves to increase its exchanges with civil society, whilst simultaneously increasing the transparency of exchanges with interest representatives as a whole.

7. Noting the need to increase the transparency of the work of interest representatives, the Assembly resolves to ensure that their co-operation with the Assembly is governed by a code of conduct, taking into account the possible development of a framework code of conduct applicable to the Organisation as a whole.

---

1. *Text adopted by the Standing Committee*, acting on behalf of the Assembly, on 29 November 2024 (see Doc. 16067, report of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, rapporteur: Ms Azadeh Rojhan).
See also Recommendation 2287 (2024).

8. The code of conduct applicable to interest representatives engaging with the Assembly should ensure the protection of freedom of expression and association, and comply with relevant international standards (including Recommendation CM/Rec(2017)2 of the Committee of Ministers to member States on the legal regulation of lobbying activities in the context of public decision making). At a minimum, the future code should:

8.1. require interest representatives to declare their name and who they work for, the interests and objectives they promote, and the legal or natural persons that they represent, when interacting with parliamentarians, their staff, or members of the Assembly's and its political groups' secretariats;

8.2. require interest representatives to act honestly and in good faith;

8.3. prohibit interest representatives from having conflicts of interest;

8.4. prohibit interest representatives from using undue pressure, offensive language or other improper behaviour;

8.5. prohibit interest representatives from inducing parliamentarians, their staff, or members of the Assembly's and its political groups' secretariats to contravene the rules and standards applicable to them.

9. The Assembly further resolves to examine possible changes to the code of conduct for members of the Assembly which would increase the transparency of exchanges with interest representatives, also in compliance with the principles of Committee of Ministers Recommendation CM/Rec(2017)2; for example, by extending the prohibition on the seeking or taking of instructions to a wider range of members fulfilling important functions, such as chairpersons of committees and sub-committees, leaders of political groups, members of the Bureau of the Assembly, and the President of the Assembly.

10. Noting the need to review and further reinforce its outreach to, and meaningful engagement with, civil society, the Assembly resolves to:

10.1. make more committee meetings open to the public, by agreeing that all committee hearings will be open to the public as a general rule and considering including such a principle in the Rules of Procedure;

10.2. examine the feasibility of regular exchanges between civil society and Assembly members, for example with the Presidential Committee or the Bureau of the Assembly.

11. The Assembly resolves to examine further steps to increase the accessibility of the Assembly's work, including by:

11.1. making it easier for civil society to participate in part-sessions of the Assembly, for example by providing civil society representatives with the opportunity to register directly to have access to Council of Europe premises, simplifying the process for civil society to participate and organise side events (decreasing the time that such requests need to be made in advance and by making more rooms available), providing a dedicated office space for civil society, and allowing civil society to reserve meeting rooms;

11.2. making more information available to civil society attending the Assembly's sessions, such as through information sessions for civil society at the beginning of each Assembly session conducted by the secretariat, and producing a practical written guide on how to engage with the Assembly;

11.3. ensuring that introductory memoranda and minutes of public hearings are declassified as a general rule;

11.4. making the Assembly's work more accessible online, including through greater use of live-streaming of public hearings, making introductory memoranda and other committee documents available on the Assembly's website at an earlier stage, creating a user-friendly web page that describes reports currently under preparation and how external actors can make an input to them, and making it possible to subscribe to email updates for the work of each committee.

12. Any changes to the Assembly's Rules of Procedure required to implement the present resolution will be introduced through a subsequent resolution to be adopted on the basis of a report by the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs.

13. Finally, the Assembly is concerned by the development of legislation or government bodies in several member States, ostensibly to address transparency of foreign funding of civil society organisations as well as not for profit media outlets. The Assembly notes that the positive goal of transparency has been manipulated

in certain “foreign agent” laws to undermine the operation or existence of legitimate groups, by using excessive regulation to create an atmosphere of mistrust and a chilling effect on civil society. This was most notable in the Russian Federation, leading the European Court of Human Rights to find violations of the European Convention on Human Rights (STE No. 5) for 73 non-governmental organisations in the case of *Ecodefence and Others v. Russia*. The Assembly expresses its deep concern that measures to address “foreign agents” in a number of member States, including Bosnia and Herzegovina, Hungary, and Georgia, will also damage civil society’s work in favour of human rights, democracy, and the rule of law and will make it more difficult, or even impossible, for civil society to engage with international organisations.

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

Recommandation 2287 (2024)[1]
Version provisoire

La société civile et l'Assemblée parlementaire: vers plus de transparence et d'engagement

Assemblée parlementaire

1. Se référant à sa Résolution 2579 (2024) «La société civile et l'Assemblée parlementaire: vers plus de transparence et d'engagement», l'Assemblée parlementaire salut le soutien sans réserve au rôle de la société civile dans la Déclaration de Reykjavík. L'Assemblée se félicite également de l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement en faveur d'un examen et d'un renforcement de l'action de l'Organisation auprès des organisations de la société civile et des institutions nationales de défense des droits humains, ainsi que d'un engagement significatif avec ces dernières. L'Assemblée informe le Comité des Ministres de son intention de jouer un rôle de premier plan dans ce contexte et prévoit à cet effet d'examiner et de renforcer son action auprès de ces groupes, tout en veillant à ce que cet engagement soit transparent.

2. L'Assemblée se félicite également de la «Feuille de route de la Secrétaire Générale sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027» qui constitue une étape positive dans les suites données à la Déclaration de Reykjavík.

3. L'Assemblée entend veiller à ce que les activités de tous les représentants d'intérêts qui ont des relations avec l'Assemblée soient encadrées par un code de conduite. L'Assemblée note en outre que la Feuille de route prévoit l'élaboration d'un «code de conduite unique et harmonisé pour l'engagement de l'Organisation avec la société civile». L'Assemblée reconnaît l'utilité d'élaborer ce code de conduite, mais également qu'il importe que tout code de conduite réglemente les activités des représentants d'intérêts dans leur ensemble (y compris les lobbyistes au service d'intérêts commerciaux), au lieu de se limiter à la société civile.

4. Enfin, l'Assemblée se félicite des propositions de mesures concrètes énoncées dans la Feuille de route qui visent à renforcer l'ouverture de l'Organisation à la société civile et son engagement significatif avec elle. L'Assemblée se félicite également de la décision du Comité des Ministres du 13 décembre 2023 qui demande au secrétariat d'élaborer un plan de mise en œuvre pour parvenir à une participation significative de la société civile, mais aussi de l'établissement d'un plan d'exécution à cette fin, qui sera présenté au Comité des Ministres d'ici la fin de 2024.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 novembre 2024 (voir Doc. 16067, rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteure: Mme Azadeh Rojhan).

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

Recommendation 2287 (2024)[1]
Provisional version

Civil society and the Parliamentary Assembly: towards greater transparency and engagement

Parliamentary Assembly

1. Referring to its Resolution 2579 (2024) "Civil society and the Parliamentary Assembly: towards greater transparency and engagement", the Parliamentary Assembly welcomes the strong endorsement of the role of civil society contained in the Reykjavik Declaration. The Assembly also welcomes the call by Heads of State and Government for a review and further reinforcement of the Organisation's outreach to, and meaningful engagement with, civil society organisations and national human rights institutions. The Assembly informs the Committee of Ministers of its intention to play a leading role in this context, by reviewing and further reinforcing its own outreach to, and meaningful engagement with, these groups, whilst ensuring that this engagement is transparent.

2. The Assembly also welcomes the "Secretary General's Roadmap on the Council of Europe's Engagement with Civil Society 2024-2027" as a positive step in the follow-up of the Reykjavik Declaration.

3. The Assembly intends to ensure that the work of all interest representatives engaging with the Assembly is covered by a code of conduct. The Assembly further notes that the Roadmap envisages the preparation of a "single, harmonised code of conduct for the Organisation's engagement with civil society". The Assembly recognises the benefit of such a code of conduct, but also the importance that any code of conduct regulates the work of interest representatives as a whole (including lobbyists for commercial interests), rather than being limited to civil society.

4. Finally, the Assembly welcomes the proposals contained in the Roadmap for practical measures to reinforce the Organisation's outreach to, and meaningful engagement with, civil society. The Assembly further welcomes the Committee of Ministers' decision of 13 December 2023 instructing the secretariat to prepare an implementation plan for the meaningful participation of civil society and the current preparation of an implementation plan to this end, to be presented to the Committee of Ministers by the end of 2024.

1. *Text adopted by the Standing Committee*, acting on behalf of the Assembly, on 29 November 2024 (see Doc. 16067, report of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, rapporteur: Ms Azadeh Rojhan)

Imprimerie centrale – Centrale drukkerij